

ARTICLE 10 SFDR DISCLOSURE : PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET D'INFORMATIONS RELATIVES AUX PRODUITS FINANCIERS QUI PROMEUVENT DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Nom du produit : IDES

Identifiant de l'entité juridique : ESFIN Gestion

(a) Résumé

Sans objectif d'investissement durable

Le Fonds promeut des caractéristiques sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques sociales du produit financier

Les caractéristiques sociales sont intégrées dans l'orientation des actifs et l'approche de gestion du Fonds. Le Fonds promeut notamment trois caractéristiques sociales prioritaires et communes à toutes les participations qui sont l'emploi inclusif, la gouvernance inspirée des principes de l'ESS et le développement des territoires.

Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement d'IDES est de financer en fonds propres et quasi-fonds propres et, dans une moindre mesure via du fonds de fonds, le développement des acteurs de l'ESS (coopératives, associations, etc.) et des entreprises à impact sur tous les territoires français.

Tous les secteurs à l'exclusion des secteurs listés dans la politique d'exclusion de la société de gestion peuvent être financés. Des secteurs d'activités sont en revanche privilégiés, comme la transition énergétique et climatique, l'économie circulaire, le sanitaire – médico-social (handicap, bien vieillir, santé mentale, etc.) ou la réduction des inégalités et inclusion (formation, éducation, insertion professionnelle, accès au logement, inclusion numérique ou financière, etc.).

Les Entités du Portefeuille seront des structures ayant leur siège social ou le lieu principal de leur activité (établissement principal) en France.

Proportion d'investissements

Le fonds appliquera le processus d'investissement à toutes les sociétés du portefeuille dans lesquelles il investira. Il est prévu que 100% des investissements du Fonds dans des entreprises seront alignés sur les caractéristiques sociales promues.

(b) Sans objectif d'investissement durable

Le Fonds promeut des caractéristiques sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

(c) Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le Fonds a pour objet principal de financer des structures de l'économie sociale et solidaire, au sens de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et des entreprises à impact, dédiées à une mission d'utilité sociale ou environnementale répondant aux enjeux des transitions.

Les caractéristiques sociales sont intégrées dans l'orientation des actifs et l'approche de gestion du Fonds.

Le Fonds promeut notamment trois caractéristiques sociales prioritaires et communes à toutes les participations qui sont l'emploi inclusif, la gouvernance inspirée des principes de l'ESS et le développement des territoires.

(d) Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement d'IDES est de financer en fonds propres et quasi-fonds propres et, dans une moindre mesure via du fonds de fonds, le développement des acteurs de l'ESS (coopératives, associations, etc.) et des entreprises à impact sur tous les territoires français.

Tous les secteurs à l'exclusion des secteurs listés dans la politique d'exclusion de la société de gestion peuvent être financés.

Des secteurs d'activités sont en revanche privilégiés, ainsi que les cibles des ODD associés ci-dessous :

- Transition énergétique et climatique – ODD 2, 7, 9, 11 et 13
- Préservation des écosystèmes (qualité de l'air, eau, biodiversité, etc.) – ODD 6, 9, 11, 12, 14 et 15
- Economie circulaire – ODD 1, 2, 9, 11 et 12
- Transition et souveraineté alimentaire – ODD 2, 3, 6, 8, 9, 10, 12, 13, 14 et 15
- Sanitaire – médico-social (handicap, bien vieillir, santé mentale, etc.) – ODD 1, 2, 3, 10 et 12
- Réduction des inégalités et inclusion (formation, éducation, insertion professionnelle, accès au logement, inclusion numérique ou financière, etc.) – ODD 1, 4, 5, 8, 10, 11 et 16
- Promotion de la citoyenneté et de l'engagement sociétal – ODD 4, 10, 12, 16 et 17

La stratégie d'investissement vise également à établir que les structures financées sont engagées dans une démarche de maîtrise de leurs éventuelles externalités négatives, propres à leur secteur d'activité.

Le Fonds investira également, dans une moindre mesure, dans des fonds régionaux qui financent des acteurs de l'ESS et des entreprises à impact, gérés par ESFIN Gestion.

Focus sur la définition de l'impact

Le Fonds sélectionnera les structures à impact à travers une grille d'analyse interne utilisant le cadre des ODD de l'ONU et les 5 dimensions de l'impact telles que définies par l'IMP. Un score minimal est nécessaire pour qu'une structure puisse être considérée comme « à impact », en fonction de critères tels que l'ampleur du besoin, le type de bénéficiaires concernés, etc.

Afin de mesurer l'impact de chaque investissement, une trajectoire d'impact avec 2 à 3 objectifs d'impact quantitatifs pour chaque structure et suivi annuel de l'atteinte ou non de l'objectif sont mis en place.

(e) Proportion d'investissements

Le fonds appliquera le processus d'investissement à toutes les sociétés du portefeuille dans lesquelles il investira. Il est prévu que 100% des investissements du Fonds seront alignés sur les caractéristiques sociales promues.

Cependant, étant donné qu'ESFIN Gestion n'est pas un investisseur majoritaire, ni directement impliquée dans la gestion des structures en portefeuille, la progression des KPIs et le résultat des actions mises en œuvre ne peuvent être garantis pour 100% des Entités du Portefeuille.

(f) Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Le Fonds a identifié des indicateurs de durabilité pour mesurer l'atteinte des trois caractéristiques sociales qu'il promeut. Ces indicateurs de durabilité mesurent comment les caractéristiques sociales promues par le Fonds sont atteintes.

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation des trois caractéristiques sociales promues par le fonds sont les suivants :

L'emploi inclusif :

- % de femmes à des postes de management
- % de collaborateurs en situation de handicap

La gouvernance inspirée des principes de l'ESS :

- % d'entreprises avec une gouvernance participative
- % du résultat mis en réserve

Le développement des territoires :

- Nombre d'emplois nets créés
- % de fournisseurs nationaux

(g) Méthodes

En référence à la section précédente **(f) Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales**, pour contrôler et mesurer l'atteinte des caractéristiques sociales promues par le Fonds, la société de gestion ESFIN Gestion a mis en place une série de politiques d'exclusions.

De plus, dans le cadre de son système de reporting ESG annuel, la Société de Gestion interroge les Sociétés du Portefeuille par le biais d'un questionnaire ESG qui permet notamment de collecter les PAI et les indicateurs de durabilité. Le questionnaire est adressé par ESFIN Gestion aux entreprises du portefeuille.

Les données collectées seront analysées et présentées dans le Rapport d'impact du Fonds, communiqué a minima aux souscripteurs et aux membres du comité d'orientation stratégique du Fonds.

(h) Sources et traitement des données

Le Fonds utilisera à la fois des données internes et des données ESG et d'impact collectées auprès des entreprises de son portefeuille, qui seront analysées par l'équipe du Fonds et l'équipe Finance Durable.

Les informations recueillies et traitées (la proportion de données estimées sera limitée) seront agrégées et comparées aux données ESG du rapport précédent afin de garantir la qualité des données. De plus, une vérification de cohérence des données sera effectuée.

(i) Limites aux méthodes et aux données

La méthodologie décrite à la section **(g) Méthodes** et les sources de données utilisées et décrites à la section **(h) Sources et traitement des données** peuvent être soumises aux limitations suivantes :

- Les indicateurs demandés dans le cadre du reporting annuel peuvent ne pas être disponibles. Toutefois, cette limitation n'affecte pas l'atteinte des trois caractéristiques sociales que le fonds promeut.
- La société de gestion prévoit de soutenir les sociétés du portefeuille dans le processus de remplissage, en assurant une approche pédagogique permettant de maximiser la disponibilité des données. Néanmoins, les sociétés du portefeuille peuvent ne pas remplir l'intégralité du questionnaire ESG et d'impact.
- Les indicateurs communiqués peuvent comprendre des erreurs lors du calcul ou de la saisie par les structures du portefeuille. De nombreux tests sont réalisés sur l'ensemble des indicateurs ESG pour garantir leur fiabilité. Un tiers externe pourra être sollicité pour auditer les indicateurs d'impact sélectionnés pour les nouveaux investissements réalisés, garantissant la robustesse de la méthodologie de calcul, de la valeur de référence et de la valeur de chaque indicateur d'impact à la fin de la période de détention. Cette intervention assurera que les indicateurs d'impact seront calculés et communiqués annuellement avec la plus grande vigilance.

(j) Diligence raisonnable

Les caractéristiques sociales seront prises en compte tout au long du cycle d'investissement, depuis la phase d'acquisition jusqu'au désinvestissement, en passant par la gestion du portefeuille. Cela inclut notamment une analyse conduite dans le dossier présenté en Comité d'Investissement ainsi qu'un rapport annuel aux investisseurs.

De plus, les pratiques de bonne gouvernance des sociétés cibles seront évaluées avant de réaliser un investissement et périodiquement par la suite, conformément à la politique de durabilité d'ESFIN Gestion.

ESFIN Gestion priorisera notamment la mise en place d'un système de gouvernance inclusive, et se focalisera sur ce sujet pendant les différentes phases d'analyse des sociétés à chaque étape du processus d'investissement :

Phase de pré-investissement

- Politique d'exclusion sectorielle
- Grille d'analyse pré-investissement
- Due diligence ESG en fonction des risques majeurs potentiellement identifiés lors de l'analyse en pré-investissement

Phase de détention

- Reporting annuel de durabilité

(k) Politiques d'engagement

ESFIN Gestion a pris les engagements listés ci-dessous auprès des sociétés du portefeuille qui varient en fonction de la phase du processus d'investissement.

En phase de pré-investissement

- Echange avec le management lors de l'analyse pré-investissement (directement ou indirectement via un questionnaire), permettant de compléter la grille d'analyse interne
- En cas de réalisation d'une DD ESG, échange avec le management sur des éléments de démonstration (documentation, data, analyse de tiers, etc.) relatifs aux enjeux ESG
- Construction conjointement avec la structure cible d'une trajectoire d'impact

Phase de détention

- Partage avec le management de la structure un objectif de prise en compte des enjeux de durabilité relevés dans une démarche d'amélioration continue, notamment si des risques ou non-conformités ont été identifiées en phase de préinvestissement
- Echange annuel pour suivre l'évolution des trajectoires d'impact et de la performance RSE plus généralement, si pertinent
- Recueil des besoins d'accompagnement éventuels et mises en relation avec des experts de confiance
- Communication des résultats de la campagne de reporting de durabilité annuelle aux structures, notamment via le Rapport durabilité annuel d'ESFIN Gestion consolidé

En outre, la Société de Gestion est signataire de l'UNPRI et s'engage à appliquer les Principes pour l'investissement responsable institués par les Nations Unies (www.unpri.org).

(I) Indice de référence désigné

Le Fonds n'a pas choisi d'indice de référence dans le but d'atteindre les caractéristiques sociales promues par celui-ci.